

4. Application de la méthode sur deux zones d'étude

La méthode a été appliquée sur deux zones d'étude, l'une située dans les Bouches-du-Rhône et l'autre dans le Var. Les cartes d'interfaces habitat-forêt ont ainsi été élaborées et ont permis de dresser quelques caractéristiques propres aux interfaces habitat-forêt (Lampin, 2007).

4.1. Zone d'étude située dans les Bouches du Rhône

La zone d'étude choisie est située en région Provence Alpes Côte d'Azur dans le département des Bouches-du-Rhône entre les agglomérations d'Aix-en-Provence et de Marseille (Figure 21). Elle couvre environ 64 700 ha et 28 communes. Les interfaces habitat-forêt y sont particulièrement bien représentées.

Le territoire étudié se répartit entre la végétation (65%), l'agriculture (19%) et les aires urbaines (16%). On y dénombre environ 50 200 bâtis d'habitation extraits de la base de données BD TOPO® IGN.

La végétation présente, caractéristique de la petite région IFN (Inventaire Forestier National) du Plateau Lambesc-Arbois, est essentiellement composée de futaies pures de pin d'Alep et de garrigues, une végétation très inflammable et combustible d'autant qu'elle est soumise aux conditions sévères du climat méditerranéen (températures élevées, sécheresse). Cette zone qui constitue une zone d'activités importante, est ainsi une aire riche en interfaces tant habitat-forêt que réseaux-végétation avec un habitat qui se développe au détriment des terres agricoles délaissées, dans les champs jouxtant les zones boisées (mitage de l'espace agricole) ou en empiètement ou mitage de l'espace boisé.



Figure 21 : Zone d'étude située dans les Bouches du Rhône

La carte des interfaces habitat-forêt est ainsi produite (Figure 22) sur l'ensemble de la zone d'étude.

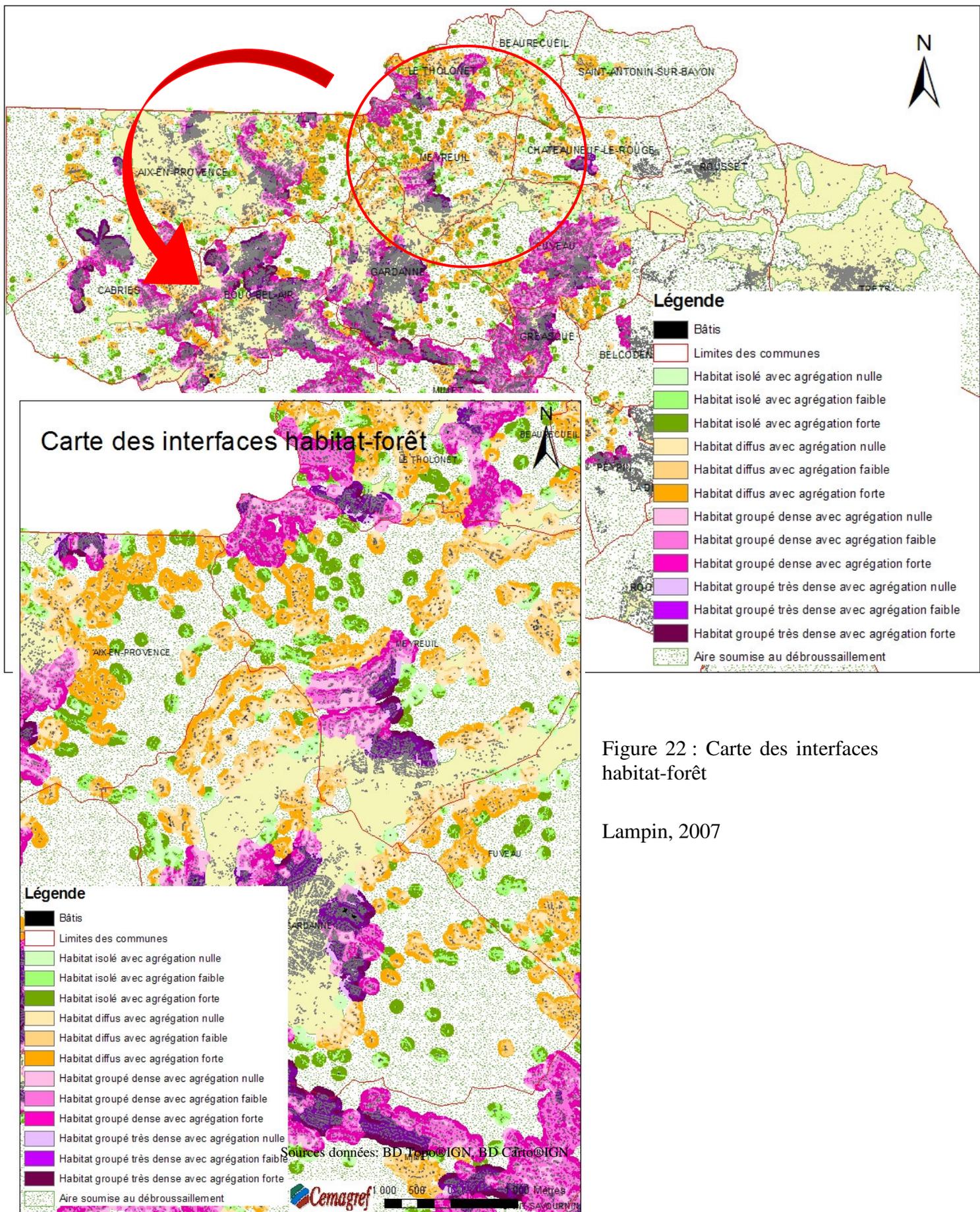


Figure 22 : Carte des interfaces habitat-forêt

Lampin, 2007

La surface concernée par les interfaces habitat-forêt, c'est-à-dire où il y a obligation de débroussailler, représente 86 % de la zone d'étude d'Aix. Les interfaces habitat-forêt occupent 32 % de cette surface. La surface délimitée par un environnement de 100 m autour

des bâtis situés en dehors des interfaces représente quant à elle 8 % de la zone d'étude. L'espace situé à plus de 100 m de tout bâti (en interface ou non) occupe 60% de la zone d'étude et se trouve occupé à 85% par de la végétation, 12% par de l'espace agricole et 3% par de l'espace urbanisé.

L'occupation du sol de la surface relative aux interfaces a une répartition moyenne de 44% pour la végétation, 25% pour l'espace agricole et 31% pour l'espace urbanisé.

La répartition de l'occupation du sol selon les types d'interface cartographiés est la suivante (Figure 23) :

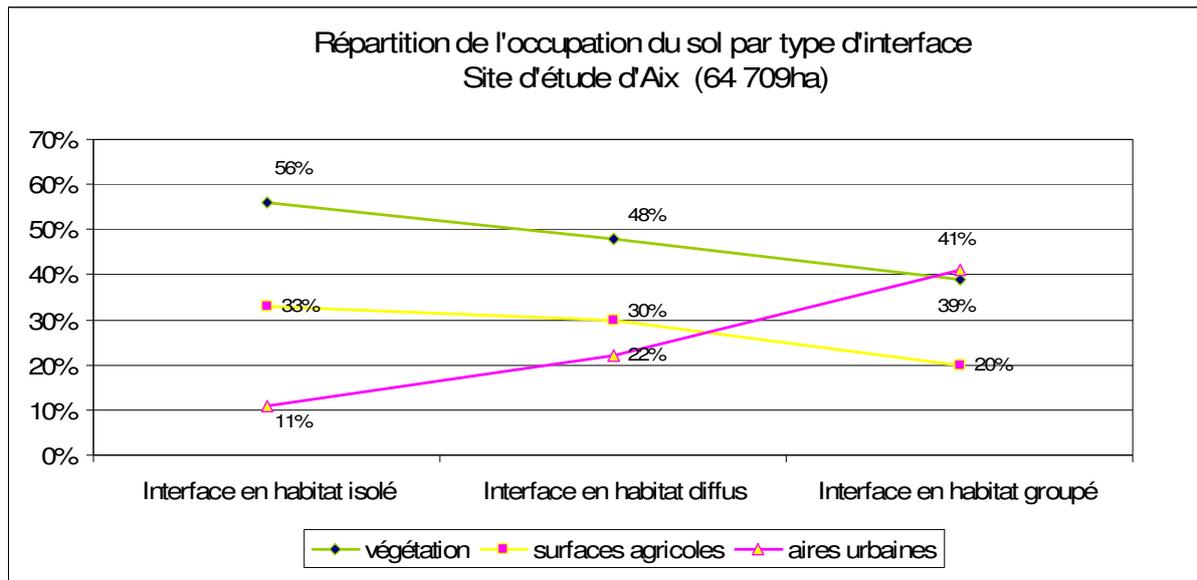


Figure 23 : Répartition de l'occupation du sol par type d'interface comparée à l'environnement de 100 m des bâtis situés hors interface

De l'interface en habitat isolé à l'interface en habitat groupé, la part relative de végétation diminue de 56% à 39% alors que celle de la surface urbanisée augmente de 11% à 41%.

4.2. Zone d'étude située dans le Var

Une seconde aire d'étude est située dans le Var dans le massif des Maures et couvre une surface d'environ 74 550 ha étendus sur dix communes (Figure 24).

Le territoire étudié se répartit entre la végétation (80%), l'agriculture (15%) et les aires urbaines (5%). Comparée à la précédente, cette zone d'étude est beaucoup plus rurale, le bâti est davantage situé au cœur de massif. L'urbanisation est moindre globalement. On dénombre environ 34 450 bâtis d'habitation extraits de la base de données BD TOPO® IGN (bâtiments quelconques). Ce chiffre est plus faible que le précédent pour une surface d'étude plus grande.

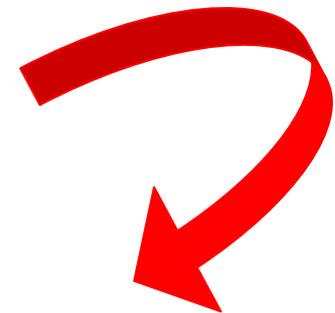
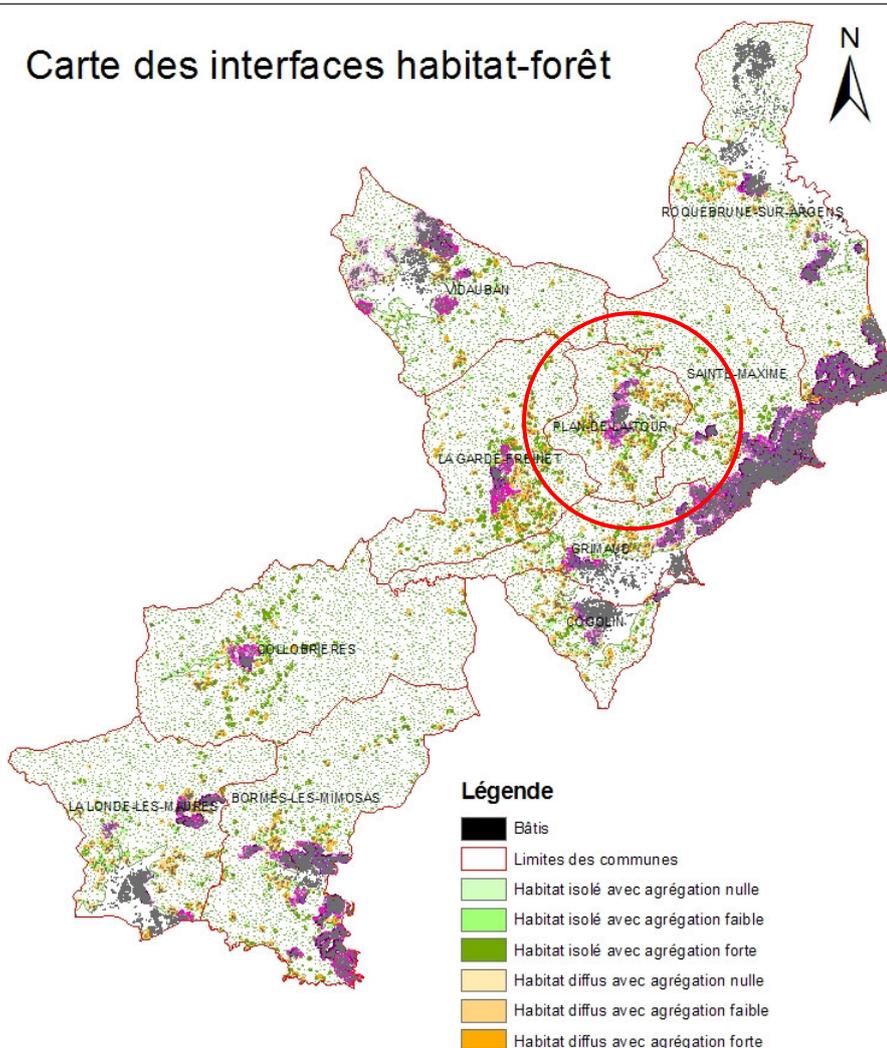
La végétation de type maquis et garrigues à chêne prédomine ainsi que des subéraies.



Figure 24 : Zone d'étude située dans le Var

La carte des interfaces habitat-forêt est ainsi produite (Figure 25) sur l'ensemble de la zone d'étude.

Carte des interfaces habitat-forêt



Lampin, 2007

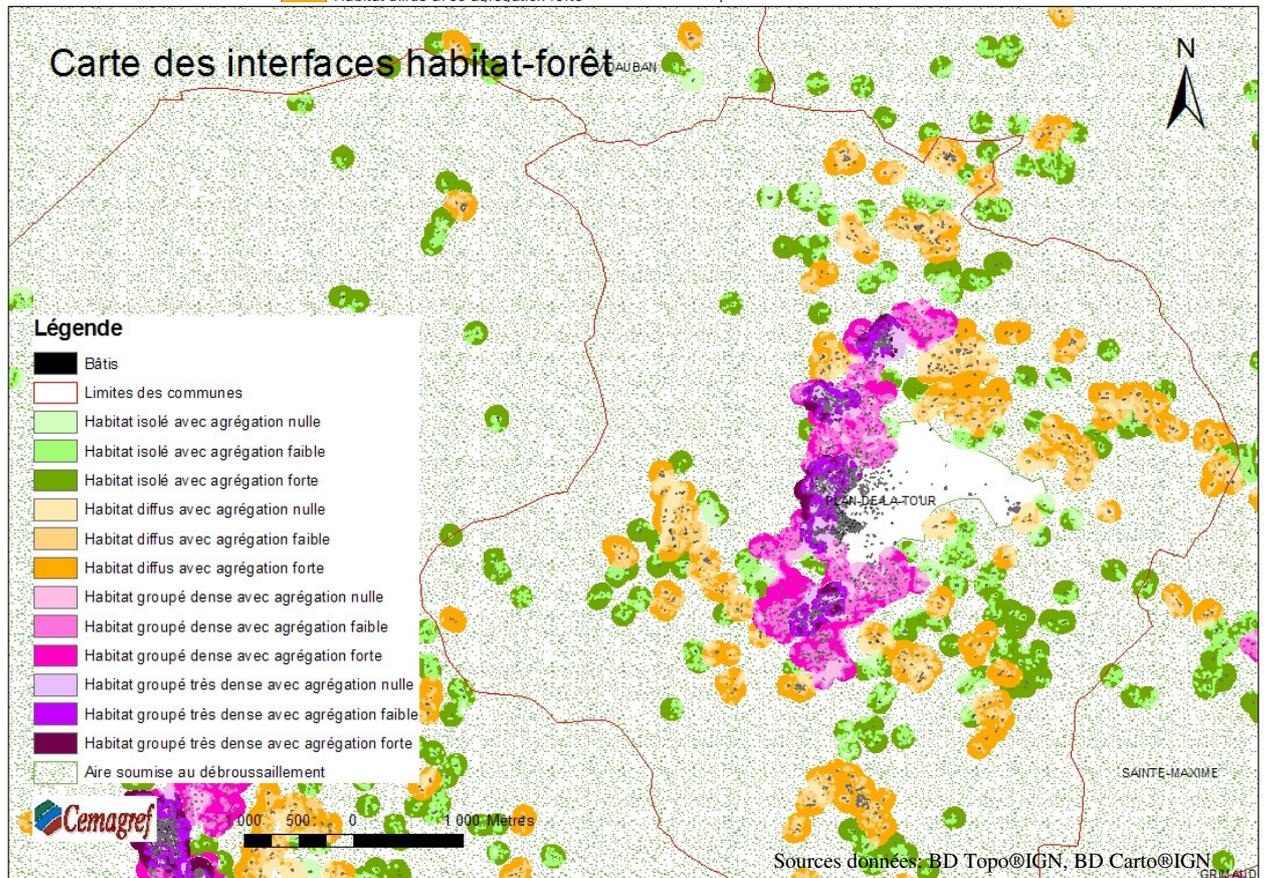


Figure 25 : Carte des interfaces habitat-forêt

La surface concernée par les interfaces habitat-forêt, c'est-à-dire où il y a obligation de débroussailler, représente 93 % de la zone d'étude des Maures. Les interfaces habitat-forêt occupent 21 % de cette surface (et 19% de la zone d'étude). La surface délimitée par un environnement de 100 m autour des bâtis situés en dehors des interfaces représente quant à elle 5 % de la zone d'étude. L'espace situé à plus de 100 m de tout bâti (en interface ou non) occupe 76% de la zone d'étude et se trouve occupé à 91% par de la végétation, 8,7 % par de l'espace agricole et 0,3% par de l'espace urbanisé.

L'occupation du sol de la surface relative aux interfaces a une répartition moyenne de 54% pour la végétation, 26% pour l'espace agricole et 20% pour l'espace urbanisé.

La répartition de l'occupation selon les types d'interface cartographiés est la suivante (Figure 26)

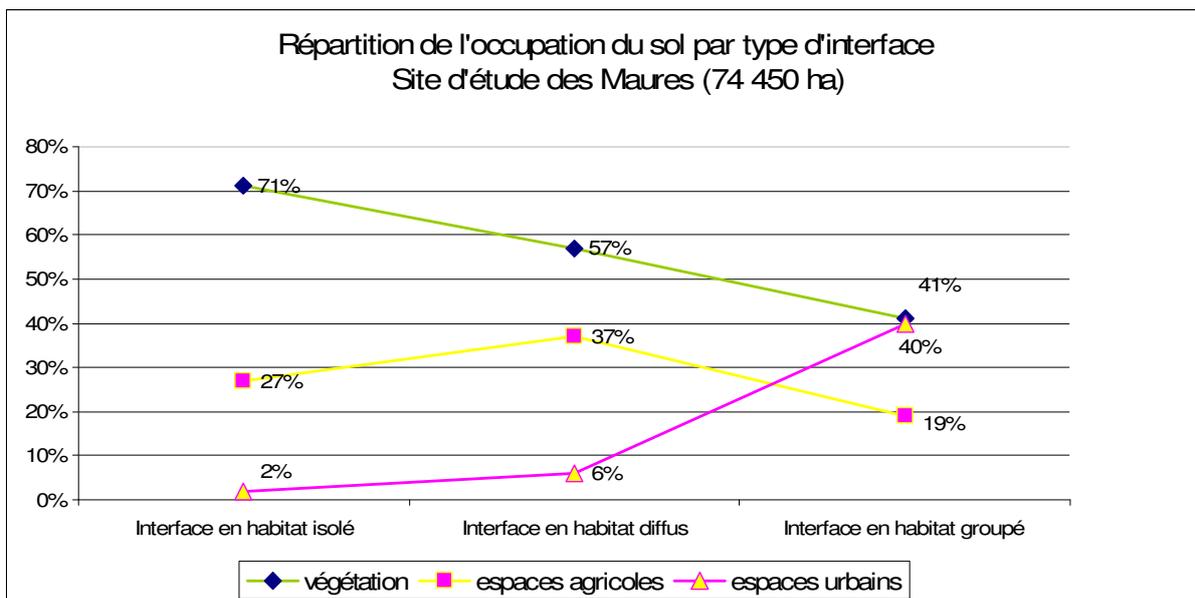


Figure 26 : Répartition de l'occupation du sol par type d'interface comparée à l'environnement de 100 m des bâtis situés hors interface

De l'interface en habitat isolé à l'interface en habitat groupé, la part relative de végétation diminue de 71% à 41% alors que celle de la surface urbanisée augmente de 2% à 40%.